

Pour nos salaires et nos retraites, pour l'égalité femmes-hommes

Augmenter les salaires en revalorisant le point d'indice c'est redonner de la valeur à nos métiers. Nous avons perdu 21% de pouvoir d'achat depuis 2000.

Face à l'inflation, ces mesures sont urgentes. Travailler pour moins de 800 euros net par mois comme les AESH, débiter sa carrière à 1,1 fois le smic pour les enseignant-es et voir son salaire réel fondre au fur et à mesure de son ancienneté, c'est inacceptable.

Les catégories les plus féminisées sont les moins payées. À cela s'ajoutent les temps partiels imposés (AESH, AEd, Personnels Administratifs Techniques, Sociaux et de Santé...).

Les heures supplémentaires, les missions particulières ou les primes

sont un facteur d'inégalités et de concurrence entre les personnels. Elles sont aussi source d'inégalités femmes-hommes et ne devraient pas être

nécessaires pour avoir un salaire décent.

La retraite à 60 ans est possible en établissant l'égalité salariale entre femmes et hommes, en créant des emplois et en compensant vingt années de retard de salaires. 62 ans, c'est déjà insupportable. Travailler jusqu'à 65 ans voire plus, c'est

non ! Pourtant le dogme libéral prétend qu'il n'y a pas d'autre choix.

Les mobilisations contre le projet de retraite à points, dans lesquelles la CGT a eu une place centrale, ont déjà permis de faire reculer le gouvernement. Nous poursuivrons la lutte pour imposer un autre choix de société et de répartition des richesses.

avec la
CGT UN AUTRE
CHOIX de
SOCIÉTÉ !

REvendications

- Le dégel du point d'indice ;
- l'indexation de la valeur du point d'indice au minimum sur l'indice des prix à la consommation ;
- une augmentation immédiate pour toutes et tous de 400 euros net par mois soit l'équivalent de 90 points d'indice ;
- pour tous les corps une grille sur un seul grade avec avancement sur l'ensemble de la carrière, au même rythme pour tou·tes, permettant un doublement de salaire entre le premier et dernier échelon ;
- pas de salaires en dessous de 1800 euros net par mois.
- la retraite à 60 ans, à taux plein ;
- l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire afin qu'elles puissent être prises en compte dans le calcul de la pension ;
- un déroulement de carrière sur 35 ans maximum (durée permettant d'atteindre l'indice terminal pour une retraite à taux plein à 60 ans, à partir de l'âge moyen d'entrée dans le corps comme titulaire).

SALAIRES

PRÉCARITÉ

SENS DU
MÉTIER

CONDITIONS
DE TRAVAIL

Pour mettre fin à la précarité et aux attaques contre la Fonction publique

La Loi de la Transformation de la Fonction publique de 2019 institutionnalise une gestion opaque et un management autoritaire des personnels. Elle renforce la précarité qui fragilise particulièrement les femmes. Nous refusons cette conception de la société.

La CGT Éduc'action exige le **renforcement de la Fonction publique** au service des usagers et usagères, avec des personnels sous statut de fonctionnaires.

Nous ne voulons pas, au sein du service public d'Éducation, de la contractualisation qui a déjà fait des ravages dans ce qui étaient des services publics de qualité (EDF, la Poste...) et sur leurs personnels.

directe, interdit les pratiques clientélistes et garantit une plus grande liberté de parole et d'action des agent·es. Il permet ainsi de penser son travail sur le long terme.

La précarité touche tout le monde : la part des personnels non-titulaires, tous métiers confondus, se renforce dans notre ministère avec 21,5% des effectifs en 2021 (dont 75% sont des femmes).

La précarité renvoie aussi à l'organisation du travail (intervention sur plusieurs établissements, mobilité forcée, PIAL...). Dans le futur, le recrutement par les chef·fes d'établissement pourrait encore l'accentuer. Il y a donc danger.

Revend

Quel statut dans la Fonction publique ? Le statut de fonctionnaire est une garantie du service public selon les principes édictés en 1946 et par les lois Le Pors de 1982. En garantissant un déroulé de carrière, il réduit la domination issue de la hiérarchie

- Un service public d'Éducation reposant sur des personnels statutaires de la Fonction publique d'État ;
- la titularisation de toutes les contractuel·les sans condition de nationalité ou de concours avec une vraie formation institutionnelle offerte ;
- l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique de 2019 ;
- un plan d'urgence pour l'Éducation pour améliorer les conditions d'étude et de travail.

#jevotegyteduc2022

PRÉCARITÉ



ÉLECTIONS

2022

2022

Pour redonner du sens à nos métiers

La CGT Éduc'action syndique l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Elle porte un projet collectif cohérent et en rupture avec le système actuel : **une École de l'émancipation œuvrant à l'épanouissement** immédiat et à long terme des élèves, les aidant à se construire.

Voter CGT, c'est voter pour **un autre projet d'École et de société**, aux antipodes des politiques de **tri social** menées depuis plusieurs décennies dans l'Éducation nationale.

Sur le plan Pédagogique, abandonnons la logique libérale des compétences (Livret Scolaire Unique). Elle fragmente les savoirs et les savoir-faire au lieu de les articuler et vise à détruire les diplômes et les qualifications.

À l'inverse, défendons une pédagogie de la coopération qui s'oppose à la mise en concurrence des élèves entre eux-elles et une pédagogie critique pour lutter contre les processus de domination.

Réapproprions-nous notre outil de travail.

Réinvestissons l'Éducation prioritaire : augmentons les moyens pour mettre fin aux conséquences des déterminismes sociaux.

Réinvestissons le traitement des difficultés scolaires par une prise en charge spécialisée et mettons fin à leur seule médicalisation.

ER
ER

Revendiquons

- Défense de notre liberté pédagogique ;
- abandon du Socle commun et de la logique des compétences ;
- du temps de concertation sur le temps de service ;
- des heures de dédoublement fléchées nationalement ;
- un fonctionnement collégial avec un droit à la formation sur le temps de service ;
- de réels moyens pour l'Éducation prioritaire dans une carte des écoles et établissements établie sur des critères sociaux objectifs et nationaux incluant les lycées.

ÉT
ME
LE

SALAIRES

PRÉCARITÉ

SENS DU
MÉTIERCONDITIONS
DE TRAVAIL**Pour de meilleures conditions d'étude et de travail**

Accomplir nos missions sereinement et dans de bonnes conditions, sans surcharge de travail, c'est garantir notre qualité de vie au travail et la qualité du service public.

Nos conditions de travail se dégradent

profondément : suppressions de postes, difficultés à muter, charge de travail qui explose, désorganisation des services... Des missions et tâches chronophages vides de sens se multiplient et épuisent les personnels. La pression hiérarchique touche tous les personnels allant parfois jusqu'au harcèlement. Le travail ne doit pas rendre malade.

Dans tous les secteurs professionnels, la CGT a toujours été en pointe sur les questions de santé et de conditions de travail mais aussi d'égalité professionnelle. C'est aussi le cas dans l'Éducation nationale où la CGT Éduc'action a mené ces combats, au sein des CHS-CT et les mènera sans relâche dans les CSA.

Revendications

- Une réduction du temps de travail pour toutes et tous, sans perte de salaire ;
- une diminution des effectifs par classe : 24 maximum en lycée, 20 en collège, 15 en Éducation prioritaire ;
- des postes pérennes, complets et proches de chez soi ;
- une véritable médecine du travail.

Contact

01 55 82 76 55

unsen@cgteduc.fr

fb : CGT-Éduc'action

insta : @cgteducation

twitter : @cgt_educ